



Info-Parents

Avril 2025

11 avril 2025 : Journée pédagogique fixe pour tous les élèves. Service de garde ouvert pour les élèves inscrits
18 avril 2025 : Congé férié. Il n'y a pas d'école.
21 avril 2025 : Congé férié. Il n'y a pas d'école.

Le mois d'avril se pointe déjà le nez! Les journées sont plus longues, le soleil est plus présent et nous réchauffe et nous met de bonne humeur. Nous entamons le dernier droit de notre année scolaire. Nous avons besoin de vous, chers parents, pour **rappeler aux enfants l'importance de la dernière étape qui vaut pour 60% de l'année!** Il faut donc continuer à motiver nos élèves, vos enfants. Merci de faire partie de notre équipe!

Bon mois d'avril!

Annie Paquette, directrice

Calendrier – Congés à venir

Avril 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁹	2 ¹⁰	3 ¹¹	4 ¹²	5
6	7 ¹³	8 ¹⁴	9 ¹⁵	10 ¹⁶	11 ¹⁷	12
13	14 ¹⁷	15 ¹⁸	16 ¹⁹	17 ²⁰	18 ²¹	19
20	21 ²²	22 ²³	23 ²⁴	24 ²⁵	25 ²⁶	26
27	28 ²⁷	29 ²⁸	30 ²⁹			

Mai 2025						
D	L	M	M	J	V	S
				1 ⁸	2 ⁹	3
4	5 ⁹	6 ¹⁰	7 ¹¹	8 ¹²	9 ¹³	10
11	12 ¹⁴	13 ¹⁵	14 ¹⁶	15 ¹⁷	16 ¹⁸	17
18	19 ¹⁹	20 ²⁰	21 ²¹	22 ²²	23 ²³	24
25	26 ²⁴	27 ²⁵	28 ²⁶	29 ²⁷	30 ²⁸	31

Juin 2025						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹⁰	6 ¹¹	7
8	9 ¹¹	10 ¹²	11 ¹³	12 ¹⁴	13 ¹⁵	14
15	16 ¹⁶	17 ¹⁷	18 ¹⁸	19 ¹⁹	20 ²⁰	21
22	23 ²¹	24 ²²	25 ²³	26 ²⁴	27	28
29	30					

	Pédagogiques fixes
	Pédagogiques journées tempêtes
	Congés statutaires

Printemps et habillement sur la cour d'école

Au printemps, il est parfois difficile de savoir comment habiller les enfants pour se rendre à l'école. Le matin, il fait plus froid et en après-midi, plus chaud. Nous savons que le soleil nous donne envie de retirer quelques morceaux, cependant, prenez note que sur le terrain de l'école, nous exigeons un habillement adapté à la température actuelle. Aussi, si les élèves désirent jouer dans la neige, nous exigeons bottes, manteau, pantalon de neige et mitaines.



Bottes, bottillons et chaussures

Pour le moment, il reste encore de la neige et de l'eau dans notre cour. **Nous exigeons les bottes/bottillons pour dehors ou deux paires de chaussure (une pour l'extérieur et une pour l'intérieur) jusqu'à ce que le gravier soit totalement enlevé et que la cour soit asséchée.** Nous vous aviserons.

Examens ministériels et examens de fin d'année

Veuillez prendre note que les examens s'échelonnent du début mai à la mi-juin dans toutes les matières.

VOIR MESSAGE SUIVANT pour les épreuves ministérielles.

Gestion des absences à une épreuve obligatoire

Voici les dates des épreuves ministérielles :

- Français lecture 4e année : 4-5 juin
- Français écriture 4e année : 9-10 et 11 juin
- Français lecture texte littéraire 6^e année : 2 juin
- Français lecture texte courant 6^e année : 3 juin
- Français écriture 6^e année : 4-5 juin
- Maths 6e année : 10-11 et 12 juin

La gestion des absences aux épreuves obligatoires doit être faite par la personne responsable de la sanction des études du Centre de services scolaire.

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives doit être transmise au Ministère et l'original doit être conservé au dossier de l'élève par l'école fréquentée.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, l'élève ne doit pas être pénalisé et il n'est pas nécessaire de lui administrer une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final est composé en totalité des résultats pondérés dans 3 étapes.

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est dû à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les 3 étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20.

Rappel pour les élèves marcheurs

L'heure d'arrivée le matin est 7 h 40 pour les élèves marcheurs et 12 h 25 le midi. Certains élèves arrivent beaucoup trop tôt. Votre enfant est sous votre responsabilité à ce moment-là et il n'y a pas de surveillance.

Changement d'adresse ou d'école

Si vous prévoyez changer d'adresse ou d'école pour l'an prochain, veuillez aviser le secrétariat dès maintenant, si ce n'est pas déjà fait.

Un conflit ou de l'intimidation ? Quelle est la différence ?

Votre enfant revient de l'école et il vous raconte ce qui se passe à la récréation. Cela vous inquiète. Est-ce que mon enfant vit des conflits avec les autres ? Est-ce qu'il subit de l'intimidation ? Voici un tableau qui peut vous aider à faire la distinction entre les deux. Il est important de bien comprendre la différence entre un conflit et de l'intimidation puisque les interventions à poser ne seront pas les mêmes, dans un cas ou dans un autre.

Intimidation	Conflit
Rapport entre deux enfants où l'un s'impose à l'autre par la force.	Confrontation entre deux enfants qui ne partagent pas le même point de vue.
Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.	Deux enfants cherchent à gagner.
Un enfant veut gagner à tout prix et agresse l'autre.	Deux enfants discutent vivement, argumentent sans agression.
Rapport inégalitaire.	Rapport égalitaire.
Il en résulte une victime . Cet enfant développera un manque de confiance en lui, de la méfiance, de l'isolement et bien d'autres choses insoupçonnées qui le suivront à long terme.	Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants. Les deux enfants vivront à court terme de la colère, de la déception, de la tristesse, mais il y aura toujours possibilité de trouver un terrain d'entente.

Source : PRUDHOMME, Diane. Violence entre enfants, casse-tête pour les parents, Éditions remue-ménage, 2008

LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS



Le printemps est à nos portes, les flaques d'eau et les vélos seront bientôt de retour.

Que vous soyez piéton, cycliste, automobiliste ou conducteur d'autobus:

- Adoptez une attitude courtoise et respectueuse envers les autres usagers de la route;
- Soyez toujours vigilant et attentionné;
- Respectez le Code de la sécurité routière;
- Soyez attentif.

Merci de l'attention que vous portez tout au long de l'année scolaire
à la **SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD DES AUTOBUS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.**